

Auray, le 22 août 2022

Monsieur Ronan LE DELEZIR
Président de la CLE du SAGE Golfe du Morbihan et Ria d'Étel

à

Monsieur le Préfet du Morbihan

Objet : Avis de la CLE sur le programme d'actions du contrat territorial volet milieux aquatiques (CTvMA) sur les bassins versants du Vincin, de la Marle (Bilair) et du Plessis

Dossier suivi par : Béatrice NIVOY

N/Réf. : RLD/BN/2021_048

Monsieur le Préfet,

Vous avez sollicité l'avis de la CLE sur le projet cité en objet.

Le projet doit être conforme avec les règles du SAGE Golfe du Morbihan et Ria d'Étel approuvé par arrêté préfectoral du 24 avril 2020 et compatible avec les objectifs du PAGD.

Le dossier a été analysé par le bureau de la CLE, conformément aux règles de fonctionnement de la CLE.

Le projet contribue de manière significative à l'atteinte des objectifs du SAGE. Il est conforme avec le SAGE sous réserve que le pétitionnaire mette en exergue que les impacts positifs des travaux sur les zones humides seront bien supérieurs aux éventuels impacts négatifs sur ces milieux et qu'il précise les mesures compensatoires ou correctives prévues afin de limiter les impacts sur les zones humides.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Préfet, mes salutations distinguées.

Ronan LE DELEZIR

